

Arrêté 2020-19

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A Annie ARDUIN – 2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment en ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-19, L2122-20 et L2122-22,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 04 juillet 2020, fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Annie ARDUIN, en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire, en date du 04 juillet 2020,
- Vu la délibération en vigueur par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation aux Adjoints au Maire,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Il est donné délégation de fonctions et de signature à Madame Annie ARDUIN, 2^{ème} adjoint au Maire dans les domaines suivants :

- Gestion de la vie locale et associative.

ARTICLE 2 :

Cette délégation permanente de fonctions et de signature est donnée à Madame Annie ARDUIN à effet de signer les correspondances, actes, documents et pièces administratives, rapports et notes diverses dans le domaine délégué stipulé dans l'article 1 de cet arrêté.

ARTICLE 3 :

La présente délégation est donnée, sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire à Madame Annie ARDUIN, et est révocable à tout moment. Madame Annie ARDUIN rend compte, sans délai, à Monsieur le Maire, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature. La signature de Madame Annie ARDUIN, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être précédée de la mention :

Pour le Maire et par délégation
Mme Annie ARDUIN
2^{ème} adjoint au Maire.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et sera transmis à Madame la Préfète des Hautes-Alpes et à Madame la Trésorière principale.

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID : 005-210500583-20200706-ARRETE202019-AI

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Freissinières, le 06 juillet 2020

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Cyrille Drujon d'Astros', written over the official seal of the Municipality of Freissinières. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE FREISSINIÈRES' at the top and '05 Alpes-Alpes' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a star and a cross.